

Extrait du ~~Registre aux délibérations~~  
du Conseil d'Administration  
Séance du Lundi 03 avril 2023  
Convocation du Mardi 28 mars 2023

Séance ordinaire

Membres en exercice : 11  
Présents : 10  
Absents excusés représentés : 1

Présidente de la séance, par délégation du Président : Mme SKOTAREK Karine, Vice-Présidente  
Secrétaire de séance : Mme VITELLARO Pascaline

Etaient présents :

M. Alain MENSION, Président du Conseil d'Administration,  
MMmes Karine SKOTAREK – Pascaline VITELLARO – Marie-Louise LEMAIRE – Stéphanie LEMAIRE –  
Jean-Michel FIRMIN – Pierre LABBE – Claude DEFLANDRE – Liliane DAQUET – Marie-Paule  
DELOFFRE.

Etait absente excusée représentée :

Mmes Maryline MARLIERE représentée par Pascaline VITELLARO

**DCA\_20230403-03 : Demande d'aide financière pour travaux d'adaptation pour permettre à une personne en situation de handicap de rester vivre dans le logement**

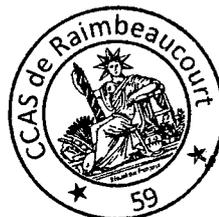
Mme la Vice-Présidente rappelle que dans le cadre de travaux d'adaptation pour permettre à une personne en situation de handicap de rester vivre dans le logement, une famille Raimbeaucourtoise avait sollicité le C.C.A.S. pour l'obtention d'une subvention. Elle ajoute que les administrateurs avaient décidé lors du Conseil d'Administration du 20 février 2023 de ne pas octroyer de subvention à la famille car le projet présenté ne relevait pas de l'accessibilité et n'entraînait donc pas dans les attributions du CCAS.

Néanmoins, la tutrice de la personne en situation de handicap, a contesté cette décision par courrier en date du 08 mars 2023.

Après discussion et à l'unanimité, les administrateurs décident de ne pas octroyer de subvention à la famille car le projet présenté n'entre donc pas dans les attributions du CCAS.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

La secrétaire de séance,  
Mme Pascaline VITELLARO



Par délégation du Président,  
Mme Karine SKOTAREK  
Vice-Présidente du CCAS



Publiée sur le site internet le 07/04/2023